

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Caroline FRICKER-CAUSSE - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Serge BRAS - Béatrice COUDOUEL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUEPERSE (Pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Thérèse HERVE.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-13, L2121-31 et L1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte de gestion définitif établi par le Comptable public pour l'exercice 2023 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2023			
Résultat de clôture 2023	18 768,12	40 940,76	59 708,88
Prévisions budgétaires totales	18 870,63	189 500,00	208 370,63
Recettes nettes	297,49	133 289,49	133 586,98
Dépenses 2023			
Part affectée à l'investissement 2023			
Autorisations budgétaires totales	19 068,12	189 500,00	208 568,12
Dépenses nettes	2 413,20	172 489,41	174 902,61
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent	- 2 115,71	- 39 199,92	- 41 315,63
Déficit			
Résultat de clôture 2023			
Excédent	16 652,41	1 740,84	18 393,25
Déficit			
Résultat			18 393,25

paraphe



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2023, celui de tous les titres et des mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

APPROUVE le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale du Comptable public de l'année 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Caroline FRICKER-CAUSSE - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Serge BRAS - Béatrice COUDOUÉL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUEPERSE (Pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Thérèse HERVE.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-13, L2121-31 et L1612-12 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment le dernier alinéa de l'article L2312-1 prévoyant l'application au CCAS des dispositions relatives à la procédure budgétaire suivie par les communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération du Conseil d'administration du 9 avril 2024 ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023 présenté par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente du CCAS comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2023	297,49	133 289,49	133 586,98
Dépenses 2023	2 413,20	172 489,41	174 902,61
Résultat de l'exercice 2023	- 2 115,71	- 39 199,92	- 41 315,63
Résultat reporté 2022	18 768,12	40 940,76	59 708,88
Résultat de clôture 2023	16 652,41	1 740,84	18 393,25
Résultat cumulé	16 652,41	1 740,84	18 393,25

Reste à réaliser 2023 : néant

Le résultat net global de clôture est donc de 18 393,25 €.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente s'est retirée au moment du vote, la Présidence est assurée par Mikaela DIMITRIU, Vice-Présidente du CCAS ;



paraphe

Délibération 2024-08

Il est proposé de constater la conformité du compte de gestion au compte administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

APPROUVE le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Caroline FRICKER-CAUSSE - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Serge BRAS - Béatrice COUDOUÉL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUEPERSE (Pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Thérèse HERVE.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-09 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame la Présidente précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif.

L'arrêt des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Vu les dispositions comptables et financières des articles L 1612-12 et L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 2024-05 adoptant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant les résultats définitifs du compte administratif 2023 ;

Les soldes d'exécutions et le résultat étant les suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice 2023	- 2 115,71	- 39 199,92	- 41 315,63
Résultat reporté 2022	18 768,12	40 940,76	59 708,88
Résultat de clôture 2023	16 652,41	1 740,84	18 393,25

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

paraphe



Délibération 2024-09

- AFFECTE définitivement le résultat comme suit :

Affectation définitive du résultat au BP 2024	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	16 652,41	
Besoin de financement (= R 1068)		
Excédent de fonctionnement (= R 002)		1 740,84

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 6 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 11 juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC - Mikaela DIMITRIU - Caroline FRICKER-CAUSSE - Laure GRAIRE - Philippe BAY - Jean-Marc DUVAL - Jean BEAU - Serge BRAS - Béatrice COUDOUÉL - Belinda GODLIMAN - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Elisabeth FAUGIER - Elisabeth AIGUEPERSE (Pouvoir à Mikaela DIMITRIU) - Thérèse HERVE.

Madame Elisa VABOIS a été nommée secrétaire de séance.

2024-10 ACTIVITES ET TARIFS PASS'SPORT SENIOR

Le Pass'Sport Senior est un dispositif permettant aux personnes âgées de 60 ans et plus (60 ans dans l'année d'inscription) domiciliées à Chevreuse et hors Chevreuse (dans la limite des places disponibles) de pratiquer une activité à un tarif préférentiel.

5 activités sont proposées :

- « Aquagym » -
- « Gym harmony » -
- « Gym sportive » -
- « Yoga » -
- « Yoga sur chaise » -

Ces activités ont lieu à Chevreuse, aux lieux et horaires définis par le CCAS en début de chaque année scolaire ;

Considérant que ces activités ne sont pas proposées par les associations locales ou quand elles existent dans leur intitulé, ne sont pas adaptées au public ciblé en termes de contenus ;

Considérant la nécessité de développer des actions de prévention pour le public qui souhaite pratiquer une activité adaptée à leur âge ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif annuel pour ces activités ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif extérieur pour ces activités ;

Considérant la possibilité d'appliquer une réduction en fonction de la tranche du Quotient Senior pour les personnes domiciliées à Chevreuse (délibération 2022-14 du 16 juin 2022) ;

Vu la délibérations 2018-10 du 11 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil d'administration du CCAS,

DECIDE D'APPLIQUER les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2024.

paraphe




Délibération 2024-10

Accusé de réception en préfecture
078-267800563-20240614-2024-10-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

ACTIVITES	Tranche A Par an	Tranche B Par an	Tranche C Par an	Extérieur Par an
AQUAGYM	210 €	184 €	157 €	300 €
GYM HARMONY	147 €	126 €	105 €	200 €
GYM SPORTIVE	147 €	126 €	105 €	200 €
YOGA	100 €	85 €	70 €	150 €
YOGA SUR CHAISE	100 €	85 €	70 €	150 €

Pour l'inscription annuelle, le règlement en 3 fois sera possible (septembre, octobre et novembre) à réception de la facture par le bénéficiaire.

Il est précisé que les inscriptions en cours d'année sont possibles, avec une réduction :

- inscription à compter du 2ème trimestre: - 30%
- inscription à compter du 3ème trimestre : - 60%

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

